

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 22 septembre 2014

Séance du 5 septembre 2014

## 28 La Vallée de Nogent – Acquisition des parcelles cadastrées section AL n°100 et 107

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Nuh ATAKAYA, conseiller municipal délégué, expose :

Depuis plusieurs années, la Ville de Creil procède à l'acquisition de parcelles de terrains, actuellement à usage de jardin, situées dans l'emplacement réservé « La vallée de Nogent ». Ces terrains sont destinés à être aménagés en espace vert de jeux et de loisirs.

Dans ce cadre, les conjoints DUPONT nous ont fait part de leur intention de céder leurs parcelles situées dans cet emplacement réservé et cadastrées section AL n°100 pour 287 m<sup>2</sup> et AL n°107 pour 502 m<sup>2</sup>.

Par courrier en date du 30 mai 2014, France Domaine a estimé que cette opération immobilière de valeur modérée était dispensée d'une consultation obligatoire. C'est pourquoi, en se basant sur le prix des acquisitions antérieures déjà réalisées, la Ville a fixé la valeur vénale de ces parcelles à 2.485 euros H.T. Les conjoints DUPONT ont confirmé à la Ville leur volonté de céder leurs terrains dans ces conditions.

Il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ces biens dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,  
Vu le courrier de France Domaine en date du 30 mai 2014,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 5 septembre 2014,  
Vu le plan ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39**      Pour : **39**      Contre : **0**      Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'accepter l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées section AL n°100 pour 287 m<sup>2</sup> et AL n°107 pour 502 m<sup>2</sup> au prix de 2.485 euros H.T.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte n° 2118/824/0009/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 30/09/2014

et publication ou notification le 23/09/2014

CREIL, le 30/09/2014

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy